

# La mobilisation du printemps 2016 contre la loi Travail



Groupe Marxiste  
Internationaliste  
Pour le communisme  
pour en finir  
avec le capitalisme



Luxemburg,  
Lénine, Trotsky  
Armer le peuple



Chili 1970-1973  
L'Unité populaire  
trahit la révolution



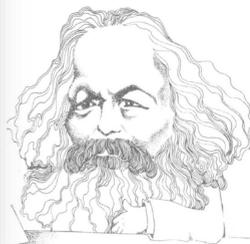
VaT, Israël  
et la guerre  
mondiale



L'Agonie  
du capitalisme  
et les tâches de la  
4<sup>e</sup> Internationale



Marx  
La Crise



Lénine & Zinoviev  
Le Socialisme  
et la Guerre



L'Ukraine  
déchirée par  
les impérialistes



Bolchevisme  
contre lambertisme



# La mobilisation du printemps 2016 contre la loi Travail

Chronologie p. 4

Comment l'État bourgeois renforce la  
précarité du travail p. 10

Le sabotage du mouvement par les  
chefs syndicaux p. 19

Le congrès de la CGT p. 39

Le livre de Jean-Claude Mailly  
sur la loi travail p. 41

LO et le NPA se sont  
opposés à la grève générale p. 46

# Chronologie



28 juin 2016 / photo Olivier Laban Mattei—Myop

## JUILLET 2012

Toutes les directions syndicales (dont CGT, FO, Solidaires) se rendent à la « conférence sociale » du gouvernement.

## NOVEMBRE 2012

Sous le nom de « pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi », le gouvernement PS-EELV-PRG aide les capitalistes : réduction de l'impôt sur les sociétés, facilité de crédit pour les PME, crédit « d'impôt recherche », simplification des règles... Ces dispositions sont dans le budget 2013.

Les négociations impulsées par le gouvernement commencent sur « la compétitivité et la sécurisation de l'emploi » avec le patronat et toutes les directions syndicales (y compris CGT, FO, Solidaires). Elles s'achèveront en janvier 2013.

## JANVIER 2013

Le 1<sup>er</sup> janvier, le « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » (CICE) entre en vigueur : il baisse les cotisations à la Sécurité sociale des employeurs (20 milliards d'euros chaque année).

Le 11 janvier, un accord national interprofessionnel sur « la compétitivité et la sécurisation de l'emploi » est signé par toutes les organisations patronales (MEDEF, UPA, CGPME) et trois confédérations syndicales de salariés (CFE-

CGC, CFDT, CFTC). Il comprend la possibilité d'un accord compétitivité-emploi, l'assouplissement des licenciements économiques collectifs et des plans sociaux. Les recours judiciaires envers les employeurs, notamment dans les cas de licenciement économique, sont en outre réduits.

## **AVRIL 2013**

24 avril, l'accord interprofessionnel de janvier est transformé en loi par l'Assemblée nationale

## **JUIN 2013**

Toutes les directions syndicales se rendent à la conférence antisociale du gouvernement.

## **OCTOBRE 2013**

À la demande du gouvernement PS-EELV-PRG, le haut fonctionnaire Combrexelle rend un rapport lui proposant plusieurs pistes pour précariser davantage les travailleuses et les travailleurs.

## **JANVIER 2014**

La réforme des retraites est adoptée sous forme de la loi Touraine. Elle prévoit d'augmenter la durée de cotisation jusqu'à 43 annuités, créé un-compte pénibilité, et augmente les taux de cotisations salariale et employeur.

## **JUILLET 2015**

10 juillet, adoption à l'Assemblée nationale de la « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (dite loi Macron) : encouragement au transport routier de passagers, élargissement du travail le dimanche et les jours fériés...

## **OCTOBRE 2015**

Le 19 octobre, le gouvernement convoque une « conférence sociale » pour préparer le projet de « loi travail ». FO, la CFDT, l'UNSA, la CFTC, la CFE-CGC s'y rendent.

## **FÉVRIER 2016**

Le 17 février, le gouvernement rend public un projet de loi qui vise à flexibiliser plus l'emploi, le temps de travail et le salaire, dénommé hypocrite-

ment « *visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs* » (dite loi El Khomri).

Le 19 février, une pétition en ligne recueille plus d'un million de signatures pour le retrait du projet de loi.

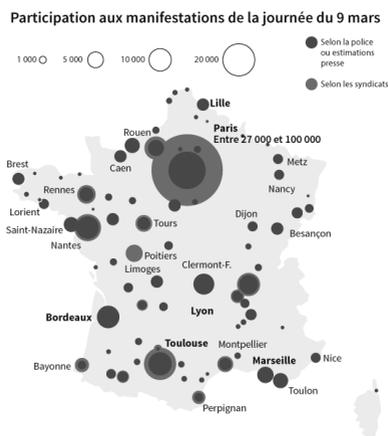
Dans les facultés, de nombreuses AG se prononcent pour le retrait. Les syndicats lycéens et étudiants refusent d'appeler à la grève générale de l'université. La répression policière commence contre les jeunes.

## MARS 2016

Le 1<sup>er</sup> mars, la direction de FO rencontre le Premier ministre Valls et la ministre du Travail El Khomri.

Le 3 mars, la direction de la CGT rencontre le gouvernement.

Le 9 mars, appel des frondeurs du PS, des syndicats étudiants et lycéens, du PCF, du PdG, à manifester contre le projet de loi Hollande-Macron-El Khomri ; il est relayé par les directions des confédérations CGT, FO, Solidaires, FSU ; entre 200 000 et 500 000 personnes sont dans la rue dont de nombreux étudiants et lycéens.



Le 12 mars, cinq directions syndicales, celles de la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA (salariés) et la FAGE (étudiants) qui approuvent en fait le projet appellent à manifester pour l'améliorer. Ils ne rassemblent cependant que quelques centaines de personnes.

Le 17 mars, entre 69 000 et 150 000 personnes défilent contre le projet à l'appel de UNEF, FIDL, UNL...

Le 24 mars, manifestations dans tout le pays avec plusieurs dizaines de milliers de jeunes.

Le 31 mars, journée d'action à l'appel de « l'intersyndicale » : CGT, FO, Solidaires (SUD), FSU pour les salariés; UNEF pour les étudiants; UNL et FIDL pour les lycéens rassemble entre 390 000 et 1,2 million de personnes.

À la suite de la manifestation, la revue *Fakir* et des chefs de DAL, des responsables syndicaux CGT et SUD, des cadres du PdG et du NPA... lancent le mouvement Nuit debout, pacifiste et sans programme. Il va essaimer dans toute la France. Sa seule action se bornera à des opérations de péage gratuit tout au long des semaines suivantes.

## AVRIL 2016

Le 9 avril, la journée d'action de l'intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL rassemble selon les organisateurs 110 000 personnes.

Le 28 avril, les manifestations rassemblent 170 000 personnes selon le ministère de l'Intérieur, 500 000 selon les syndicats. La répression policière est violente contre les jeunes (un étudiant perd un œil à Rennes).

## MAI 2016

Le 1<sup>er</sup> mai : 400 000 manifestants. La police s'en prend aux cortèges jeunes.

Le 10 mai, Manuel Valls décide de recourir à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution qui permet de faire adopter le texte sans vote à l'Assemblée nationale (sauf à renverser le gouvernement par une motion de censure).

Le 12 mai, manifestations dans de nombreuses villes.

Le 17 mai, journée d'action à l'appel de l'intersyndicale.

Le 18 mai, rassemblement de policiers à l'appel du syndicat Alliance avec le soutien des syndicats de policiers FO et CGT, avec l'appui des directions confédérales FO et CGT.

Le 19 mai, journée d'action à l'appel de l'intersyndicale : 128 000 (ministère) - 400 000 personnes (organiseurs). Début de grèves « reconductibles » site par site dans quelques secteurs : camions, trains, raffineries, aéroports et ports.

Le 20 mai, le FN, qui condamne le projet de loi travail parce qu'il va servir les grandes entreprises et pas les PME (qui n'appliquent pas le droit du travail), explique qu'il ne doit pas y avoir de manifestation à cause de l'état d'urgence.

Le 21 mai, le gouvernement assure les routiers que le projet de loi ne modifiera pas leur régime spécifique d'heures supplémentaires.

Le 24 mai, FO organise une opération de péage gratuit ; le gouvernement envoie les CRS pour débloquer la raffinerie et le dépôt pétrolier de Fos-sur-Mer, puis les autres les jours suivants.

Le 26 mai, l'intersyndicale appelle à une « journée nationale de grève, manifestations et actions » qui rassemble selon elle 500 000 manifestants (153 000 selon la police).

Le 30 mai, le président du Medef, Gattaz, accuse Mailly (FO) et Martinez (CGT) d'être des voyous.

Le 31 mai, l'intersyndicale (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) lance une « votation citoyenne ».

## **JUIN 2016**

Le 2 juin, SUD et Nuit debout organisent des opérations de péage gratuit.

Le 6 juin, François Hollande déclare « Il faut savoir cesser une grève ».

Le 8 juin, la CGT organise des péages gratuits.

Le 12 juin, idem.

Le 14 juin, 9<sup>e</sup> journée d'action : de 1 300 000 personnes (FO) à 125 000 (police).

Le 17 juin, manifestations « Casseroles debout » à l'appel de Nuit debout.

Le 23 juin, journée de manifestations (après interdiction initiale à Paris par le gouvernement PS-PE-PRG, finalement levée) avec multiplication des « casseurs » (dont l'un brise des vitres de l'hôpital Necker à Paris, sans in-

tervention policière et malgré l'intervention de manifestants) et une répression violente.

Le 24 juin, le Premier ministre Valls (PS) menace d'interdire les manifestations.

Le 28 juin, opération FO de péage gratuit ; journée d'action appelée par l'intersyndicale : entre 64 000 (police) et 200 000 manifestants (CGT) malgré barrages policiers et fouilles des manifestants. Les policiers s'en prennent aux journalistes, remise au gouvernement des votations citoyennes par l'intersyndicale.

## **JUILLET 2016**

Le 2 juillet, FO, CGT, Sud, Confédération paysanne et Nuit debout imposent des péages gratuits.

Le 5 juillet, journée d'action : 30 000 manifestants (police) - 100 000 (intersyndicale) malgré le filtrage policier. Valls annonce un nouveau recours à l'article 49.3.

Le 9 juillet, la CGT mène une action péage gratuit.

Du 11 au 13 juillet, péages gratuits imposés par CGT et SUD, barrages filtrants FO.

Le 14 juillet, attentat islamiste à Nice.

Le 21 juillet, la loi travail du gouvernement PS-PE-PRG est adoptée.

## **AOÛT 2016**

Quelques opérations péage gratuit. La CGT annonce des recours juridiques.

## **SEPTEMBRE 2016**

Le 15 septembre, journée d'action de l'intersyndicale : 78 000 manifestants (police) - 170 000 (CGT). Répression dans plusieurs villes (un militant de SUD-Santé perd un œil à Paris).

## **JANVIER 2017**

Le 1<sup>er</sup> janvier, la loi Hollande-Valls-Macron-El Khomri entre en vigueur.

# Comment l'État bourgeois renforce la précarité du travail

Aiguillonnés par le retour des crises capitalistes (1973, 2008), les gouvernements de tous les pays avancés entreprennent de précariser davantage le travail, en même temps qu'ils démantèlent la protection sociale. Pour cela, ils s'appuient sur les partis réformistes et sur les bureaucraties syndicales, en profitant de la démoralisation mondiale causée par la restauration du capitalisme en Europe de l'est, en Russie et en Chine (1989-1992).

## **POUR LES CAPITALISTES ET LEURS ÉCONOMISTES, LES TRAVAILLEURS SONT DES PARESSEUX**

En janvier 2005, à l'occasion de l'assemblée générale du Medef, Laurence Parisot affirma que « *la liberté de penser s'arrête là où commence le code du travail* ». Gérard Larcher, aujourd'hui président LR du Sénat, alors Ministre délégué aux relations du travail, lui fit écho en qualifiant le droit du travail de « *charia* » et en traitant ses défenseurs d'« *ayatollahs* ».

Même refrain dix ans plus tard quand son successeur Pierre Gattaz conçoit le code du travail comme « *le fléau n°1* » (*L'Obs*, 26 août 2015) et prône « *l'adoption d'un CDI sécurisé, comme un contrat de mariage, qui comprendrait notamment le montant des indemnités en cas de rupture, avec aussi de nouvelles causes réelles de licenciement, comme par exemple la baisse du chiffre d'affaires* » (*La Tribune*, 23 avril 2015). Début janvier, le Medef augmente la pression sur le gouvernement.

*Pour débloquer la situation de l'emploi : une sécurisation pour un contrat de travail agile, prévoyant un plafonnement des indemnités prud'homales lié à l'ancienneté du salarié, et des motifs de rupture liés à la situation de l'entreprise ou la réalisation d'un projet. (Lettre ouverte, 11 janvier 2016)*

La caution « scientifique » est fournie par les économistes néo-classiques avec la thèse du « marché du travail ». Selon eux, si l'État ne s'en mêle pas, si on laisse faire le marché d'un bien quelconque (l'offre et la demande), il s'établit spontanément un « prix d'équilibre » qui est le prix

qui égalise l'offre et la demande. Ce prix est « optimal », c'est celui qui maximise l'échange (il ne peut pas y avoir davantage de demande satisfaite, ni plus d'offre vendue). Dans le cas du « marché du travail », le salaire d'équilibre conduit au plein-emploi. Dans ces conditions, il n'y a pas de chômage, seulement des fainéants, comme le relève un économiste critique.

*Cela ne signifie pas que tous les salariés travaillent. Cela signifie que tous les salariés qui veulent travailler à ce prix travaillent. Autrement dit, ceux qui ne veulent pas travailler à ce prix ne sont pas considérés comme des chômeurs. Et c'est bien normal, car à ce prix, ils préfèrent les loisirs.* (Laurent Cordonnier, *Pas de pitié pour les gueux*, Raisons d'agir, 2000, p. 39)

Les gouvernements doivent suivre une politique économique « libérale »: réduire les allocations chômage, faciliter les licenciements, ne pas empêcher la main-d'oeuvre de se faire embaucher à un bas salaire...

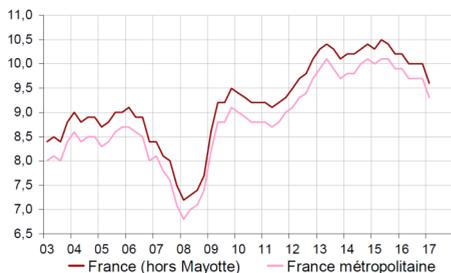
## **DIVISER POUR RÉGNER**

En effet, selon les chiens de garde du capital, s'il y a du chômage, c'est que quelque chose perturbe le « marché du travail » : les allocations chômage, le salaire minimum, la puissance des syndicats, le frein juridique au licenciement, l'égoïsme des travailleurs en place... Ainsi, pour Assan Lindbeck et d'autres professeurs d'université très bien rétribués par la classe dominante pour justifier le capitalisme, il existe une « *dualité du marché du travail* ». Le rapport déterminant du « marché du travail » n'est pas entre capital et travail, mais entre travailleurs eux-mêmes car les salariés installés (les *insiders*) seraient des privilégiés qui empêchent les autres (les *outsiders*) d'avoir un emploi.

*Si les outsiders proposent de baisser les salaires pour se faire embaucher, les insiders ont le pouvoir de rendre leur embauche coûteuse à l'entreprise (en limitant la coopération avec eux) à quoi s'ajoute le pouvoir de faire passer le goût aux outsiders de diminuer leur salaire (en leur menant la vie dure)... Au total, le pouvoir de nuisance des salariés en place est responsable du chômage des laissés-pour-compte.* (Laurent Cordonnier, *Pas de pitié pour les gueux*, Raisons d'agir, 2000, p. 98)

### Taux de chômage au sens du BIT

Données CVS en moyenne trimestrielle, en %



La version la plus grotesque du diviser pour régner, mais pas la moins dangereuse, est la variante xénophobe des partis fascistes qui excusent les capitalistes qui refusent d'embaucher et qui licencient, mais accusent les travailleurs de nationalité étrangère (ou des minorités nationales du pays).

En réalité, les salariés sont des exploités qui ne sont jamais à l'abri, même les plus « protégés » (en France : les titulaires qui travaillent pour l'État, les collectivités territoriales, les hôpitaux publics et pour les dernières entreprises publiques). Le chômage est involontaire, il dépend de la place du pays dans la hiérarchie mondiale, des fluctuations du capitalisme et des rapports de force entre les classes fondamentales. Le chômage de masse facilite le chantage des patrons à la faillite de l'entreprise ou à la fermeture du site, permet d'augmenter l'exploitation et la précarisation de l'ensemble des travailleurs.

*À mesure qu'il développe les pouvoirs productifs du travail et fait donc tirer plus de produits de moins de travail, le système capitaliste développe aussi les moyens de tirer plus de travail du salarié, soit en prolongeant sa journée, soit en rendant son labeur plus intense... L'excès de travail imposé à la fraction de la classe salariée qui se trouve en service actif grossit les rangs de la réserve, et, en augmentant la pression que la concurrence de la dernière exerce sur la première, force celle-ci à subir plus docilement les ordres du capital. (Karl Marx, *Le Capital*, livre I, ch. 25, 1867)*

## LE RÔLE DE L'ÉTAT BOURGEOIS

Or, en France, le chômage a considérablement augmenté après la crise mondiale de 1973 et il est resté élevé, même avec des gouvernements PS ou PS-PCF. Tous les gouvernements français en ont profité pour flexibiliser :

- « lois Aubry » de 1998 et de 2000 (flexibilité du temps de travail),
- « loi relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi » de 2003 (flexibilité du temps de travail),

- « loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » d'août 2007 (flexibilité du salaire),
- « loi ANI sur la modernisation du marché du travail » de 2008 (flexibilité de l'emploi),
- « loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » de 2008 (flexibilité du temps de travail),
- « loi de modernisation de l'économie » de 2008 (statut de l'auto-entrepreneur : flexibilité de l'emploi),
- « loi de sécurisation de l'emploi » de 2013 (flexibilité de l'emploi),
- « loi Macron pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » de 2015 (flexibilité du temps de travail, flexibilité du salaire),
- « loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi » de 2015 (flexibilité de l'emploi et du temps de travail)...

Tous ces dispositifs sont intégrés au Code du travail (qu'ils ont fait grossir). Il ne faut donc pas faire du Code du travail lui-même un acquis, ni idéaliser le contrat à durée indéterminée qui n'a pas empêché des millions de licenciement de celles et ceux qui étaient employés sous cette forme de contrat de travail. Même les dispositions qui restent favorables ne sont guère appliqués là où les travailleurs ne sont pas organisés, d'autant que les inspecteurs du travail sont détournés du contrôle en entreprise, que ce soit sous Sarkozy ou sous Hollande.

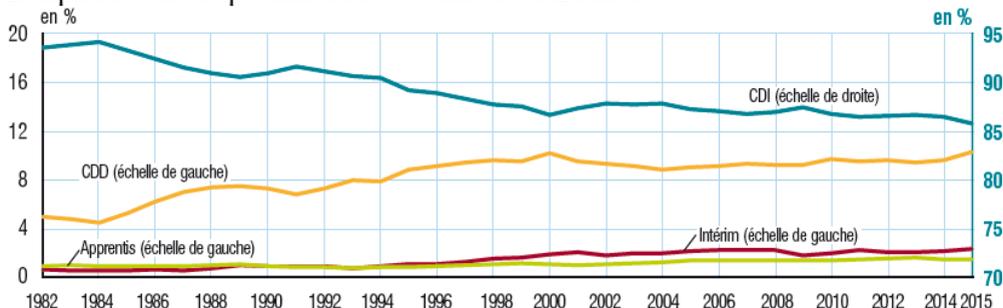
Le résultat est que, à un pôle de la société, les capitalistes vivent dans un luxe insolent et détruisent l'environnement tandis que, à l'autre pôle, le sort du prolétariat se détériore.

## **LES CONTRATS PRÉCAIRES**

Les étrangers, les jeunes, les femmes, les vieux sont particulièrement touchés par le chômage et l'incertitude.

Sont reconnues précaires par l'Insee les formes dites « atypiques » d'emploi, c'est-à-dire hors contrat à durée indéterminée à plein temps (CDI) : contrat à durée déterminée (CDD), mission d'intérim (CTT), travail « détaché », travail dissimulé. Mais les horaires décalés, le travail posté (2 ou 3 équipes successives en 24 heures), le travail de nuit, le travail du dimanche [voir *Révolution communiste* n° 4], la rémunération à la tâche

## 2. Répartition de l'emploi salarié selon le statut de 1982 à 2015



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

(qui réapparaît avec l'auto-entrepreneuriat) sont autant de formes, anciennes ou récentes, que prend le travail précaire.

Même les « cadres » et ingénieurs peuvent être victimes depuis 2008 d'un « contrat à objet défini ».

L'Insee, qui sous-estime donc la précarité, compte 3,2 millions de travailleuses et de travailleurs dans ce cas, soit 14 % des salariés. Le chiffre était d'à peine plus de 5 % au milieu des années 1980. Ils sont en CDD (pour 58 % des précaires), en CTT (17 %), en stages (14 %) et en apprentissage (11 %).

En outre, la grande majorité des emplois créés sont des CDD (84 % en 2014 contre 73 % en 1999). La durée moyenne de ces contrats est de moins d'un mois, sachant que deux tiers durent moins d'un mois et que 90 % durent moins de trois mois. Les jeunes sont les premiers à faire les frais de cette instabilité grandissante. 23 % des salariés de 15 à 24 ans sont en CDD. La précarité est plus forte chez les jeunes actifs (plus de 50 % chez les 15-24 ans, contre 17 % au milieu des années 1980). L'accès au premier emploi stable est aujourd'hui à 27 ans, contre 20 ans cinquante ans plus tôt. Après un an d'ancienneté, seuls 8 % signent un contrat à durée indéterminée, 53 % continuent leur contrat précaire, 25 % sont sans emploi. Ce sont les moins diplômés qui subissent le plus la précarité.

Longtemps épargnés, les 60 ans et plus étaient 8 % à être en CDD en 2011 contre 2 % en 1990-1994. Et ils n'échappent pas au raccourcissement de la durée des contrats : 29 % des seniors en CDD ont signé un contrat de moins d'un mois, contre 16 % pour les moins de 30 ans. La loi Macron a renforcé cette pratique puisqu'elle a, entre autres, permis de reconduire un CDD deux fois au lieu d'une [voir *Révolution communiste* n° 13].

## LA PAUPÉRISATION

En réalité, la précarité concerne aussi les travailleurs dotés d'un CDI. Il y a 1,7 million de travailleurs en sous-emploi (Insee, 3 décembre 2015), surtout des femmes (30 % des femmes travaillent à temps partiel, 6 % des hommes).

L'emploi ne garantit pas la satisfaction des besoins élémentaires. Les emplois instables sont souvent mal rémunérés et s'accompagnent souvent du renoncement aux soins (ce sont les « sans dents » selon les termes de Hollande en privé) et de l'instabilité familiale, parfois de la perte du domicile fixe.

La moitié des salariés perçoivent moins de 1 772 euros par mois et la sécurité sociale rembourse de moins en moins les consultations médicales et les médicaments. Une des rares mesures positives du gouvernement était la généralisation du tiers payant. Les organisations réactionnaires de médecins ayant protesté en arguant des complications dues aux multiples mutuelles, le Conseil constitutionnel l'a invalidée le 22 janvier.

*Le seul moyen de remédier à ces méfaits est de faire fusionner toutes ces caisses en une seule qui soit contrôlée par les travailleurs eux-mêmes. (Karl Marx, Intervention au Conseil général de l'Association internationale des travailleurs, 24 novembre 1868)*

Non seulement l'augmentation du salaire minimum (SMIC) a été sensiblement plus faible sous Hollande que sous Sarkozy, mais il augmente moins vite que les autres salaires puisqu'entre 2008 et 2015, le SMIC augmentait de 11,4 % et le salaire de base ouvrier augmentait de 13,5 %.

Le SMIC n'a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier que de 0,6 % (9,67 euros brut / h, 1 466,62 euros brut / mois à plein temps). C'est le minimum légal pour tenir compte de l'inflation. Pas de « coup de pouce ». Une augmentation de neuf euros par mois est bien suffisante pour le gouvernement PS-PRG. La ministre du travail suggère que les ouvriers et les employés, en étant trop bien payés, sont responsables du chômage.

*Dans le contexte actuel, nous considérons qu'un « coup de pouce » n'est pas la meilleure solution pour augmenter le pouvoir d'achat compte tenu de ses effets sur le coût du travail et donc l'emploi. (Myriam El Khomri, Les Échos, 14 décembre 2015)*

En outre, sans parler des salariés non déclarés le patronat dispose de nombreuses possibilités légales de payer des travailleuses et des travailleurs en-dessous du salaire minimum :

- les stagiaires ne reçoivent que 3,60 euros par heure de présence effective pour un stage de plus de 2 mois ; en deçà, ils sont gratuits ;
- lorsqu'ils ont moins de six mois d'expérience, les salariés de moins de 17 ans peuvent être payés à 80 % du SMIC ;
- les apprentis de moins de 18 ans peuvent être payés un quart du SMIC pendant leur première année ;
- les jeunes de moins de 21 ans en contrat de professionnalisation peuvent percevoir seulement 55 % du SMIC...

## **LE SALARIAT CAMOUFLÉ**

Les patrons utilisent aussi des formes plus ou moins illicites : « travail au noir » (l'emploi non déclaré fréquent dans l'agriculture, le bâtiment, les cafés et la restauration...), l'embauche de travailleurs étrangers sans papiers, la minoration d'heures supplémentaires (courant dans les très petites et les petites entreprises), l'emploi de stagiaires en remplacement d'un titulaire, le détournement de l'entraide familiale... L'économie informelle correspond à plus de 10 % du PIB (un peu moins que la moyenne européenne, beaucoup moins que dans les pays les plus dominés).

Avec le statut d'auto-entrepreneur (2008), des travailleurs réalisent des missions spécifiques via une plateforme en ligne, sans aucune couverture sociale ni droit du travail. L'ubérisation (bâtiment, transport de colis et de plis, services informatiques, transport de personnes en ville...) signe le retour du travail à la tâche puisque le rapport juridique de subordination a été remplacé par une relation commerciale entre un travailleur « indépendant » et un donneur d'ordre. Le rêve du patronat !

## **L'APARTHEID**

Les administrations utilisent massivement des travailleurs précaires, moins payés que les titulaires, ce qui présente aussi l'avantage de diviser les salariés : ils sont environ 1 million (932 000 en 2013, Insee, avril 2015). Les entreprises publiques discriminent aussi.

*Plus de 800 travailleurs marocains ont obtenu réparation pour les discriminations qu'ils ont subies durant leur carrière dans l'entreprise ferroviaire. La SNCF va devoir payer des dommages et intérêts... Ces « indigènes du rail » ont été recrutés au début des années 1970, la plupart directement au Maroc. Il s'agissait alors pour la SNCF de pourvoir des postes pénibles et dangereux, dont ne voulaient pas les travailleurs français. Et, au passage, l'entreprise d'État leur a fabriqué un statut de droit privé sur mesure les excluant du statut particulier des cheminots. La liste des discriminations dont ils ont été victimes est interminable. Ces hommes à la retraite, ou proches de l'être, ont été cantonnés toute leur vie au bas de l'échelle. Ils n'ont pas pu passer les examens internes et ceux qui occupaient des fonctions de maîtrise n'en ont jamais eu le statut, parce qu'ils étaient étrangers. Leur protection sociale est bien inférieure à celle de leurs collègues français : ils ont dû travailler en moyenne sept ans de plus, pour une retraite trois fois moindre. Ils n'ont pas eu accès aux services de médecine gratuits de la SNCF. Ultime vexation : ceux qui, en cours de carrière, ont acquis la nationalité française et ont pu accéder au statut de cheminot, ont été obligés de renoncer à leurs années d'ancienneté. (L'Humanité, 21 septembre 2015)*

La CGT, majoritaire à la SNCF, a toléré l'apartheid durant 40 ans. En plus, les bureaucrates syndicaux font partie des patrons puisqu'ils cogèrent l'entreprise (7 CGT au conseil d'administration, 4 UNSA, 3 SUD-Rail et 3 CFDT).

## **POUR EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ, IL FAUT EN FINIR AVEC LE CAPITALISME**

Le gouvernement veut poursuivre dans cette voie le peu qui lui reste à vivre, en facilitant la « négociation », notamment sur la durée du travail et le licenciement. Ceux qui veulent le supplanter, les prétendants à l'investiture LR, rivalisent dans la réaction en voulant étendre la flexibilité à tous les fonctionnaires. Un gouvernement du FN, en dépit de toute la démagogie de Marine Le Pen envers les chômeurs, serait encore pire : entre les petits patrons qui veulent se débarrasser de tout frein à l'exploitation et les besoins des travailleurs salariés, le parti fascisant choisirait vite.

Codifiant le salariat et l'exploitation capitaliste, le droit du travail a vocation à disparaître dans le socialisme-communisme, lorsque les producteurs associés géreront la production et la répartition. Il n'en reste pas moins que dans le cadre des rapports de production capitalistes, le droit du travail, s'il ratifie la subordination et avalise les sanctions, comporte certaines protections des travailleurs salariés.

Il faut défendre tout acquis, sans embellir le CDI et le code du travail. Depuis 1982 et le blocage des salaires par le gouvernement PS-PCF-PRG, les gouvernements comprenant le PS et le PCF (ou le PS seul) n'ont pas annulé les mesures essentielles des gouvernements de type LR ou LR-UDI-MoDem. Jamais les directions syndicales n'ont appelé à la grève générale contre une attaque, jamais elles n'ont cessé de discuter les projets réactionnaires.

- Boycott des négociations de dislocation du droit du travail !
- Pas de salaire à moins de 1 500 euros, augmentation de 200 euros pour tous !
- Interdiction des licenciements, échelle mobile des heures de travail jusqu'à la disparition du chômage !
- Intégration des précaires, égalité des droits pour les immigrés, un travail digne pour tous !
- Nationalisation sans indemnité des grands groupes capitalistes !
- Intégration des mutuelles à la sécurité sociale, remboursement total des soins, la sécurité sociale sous le contrôle des seuls travailleurs !
- Une centrale syndicale unifiée, de lutte de classe et démocratique !

Pour en finir avec la précarité, il faut en finir avec l'exploitation : la classe ouvrière doit prendre le pouvoir, exproprier le grand capital, étendre la révolution socialiste en Europe et dans le monde.

Pour cela, il faut préparer un parti ouvrier révolutionnaire, combattre dans les syndicats les bureaucraties qui s'associent à toutes les contre-réformes, mettre sur pied des organes d'auto-organisation des masses en lutte.

# Le sabotage du mouvement par les chefs syndicaux

## GOUVERNER SOUS LE CAPITALISME, C'EST GOUVERNER POUR LE CAPITALISME

Dans le cadre du capitalisme, il est possible de participer aux élections et même aux organes législatifs, mais le parti ouvrier, s'il est fidèle à ses principes, est un parti d'opposition. Participer au pouvoir exécutif se fait toujours au compte de la classe dominante.

*Il y a une différence essentielle entre les corps législatifs et le gouvernement d'un État bourgeois. Lorsque, au parlement, les élus ouvriers ne réussissent pas à faire triompher leurs revendications, ils peuvent, tout au moins, continuer la lutte en persistant dans une attitude d'opposition. Le gouvernement, par contre, qui a pour tâche l'exécution des lois, l'action, n'a pas de place, dans ses cadres, pour une opposition de principes ; il doit agir constamment et par chacun de ses organes ; il doit, par conséquent, même lorsqu'il est formé de membres de différents partis, comme le sont en France depuis quelques années les ministères mixtes, avoir constamment une base de principes communs qui lui donne la possibilité d'agir, c'est-à-dire la base de l'ordre existant, autrement dit, la base de l'État bourgeois... (Rosa Luxemburg, Question de tactique, juillet 1899)*

Depuis 1914, le PS-SFIO participe à des gouvernements bourgeois ; depuis 1944, le PCF en fait autant. Ils sont devenus des « partis ouvriers bourgeois ». En 2012, le PS a la présidence, détient une majorité à l'Assemblée nationale et forme les gouvernements (d'abord avec EELV et le PRG, maintenant avec le seul PRG). Il vit du vote des travailleurs mais se tient entièrement au service des capitalistes. En témoignent les expéditions militaires, le renforcement de l'appareil répressif de l'État, la poursuite des licenciements collectifs patronaux et des sanctions patronales (comme les 4 licenciés d'Air France et tant d'autres dans les petites et moyennes entreprises), les cadeaux fiscaux et sociaux aux patrons, les attaques contre la retraite et la limitation du temps de travail. En 2012, le président PS, le gouvernement PS-EELV-PRG et la majorité PS à l'Assemblée ne touchèrent pas aux mesures qui avaient déjà mis en

cause la protection que donnaient aux travailleurs les accords interprofessionnels et les conventions collectives :

- les lois Aubry des 13 juin 1998 et 19 janvier 2000 qui permettent des accords « dérogatoires » sur le temps de travail ;
- la loi Fillon du 4 mai 2004 qui autonomise l'accord d'entreprise par rapport à l'accord de branche.
- la loi Bertrand du 20 août 2008 qui donne à l'accord d'entreprise la compétence de principe pour élaborer certaines règles : contingent d'heures supplémentaires, répartition et aménagement des horaires.

Hollande et le gouvernement Valls viennent, avec la loi El Khomri du 21 juillet 2016 de diminuer encore les droits des travailleurs salariés. Contrairement au gouvernement grec, contraint d'emprunter à l'UE et au FMI pour financer le budget de l'État, les organismes capitalistes internationaux n'imposent rien au gouvernement français. Celui-ci agit, volontairement, au compte de la classe capitaliste française. Mais son succès dépend largement de l'attitude des directions syndicales.

## UN PROJET CONÇU EN CONCERTATION AVEC LES DIRECTIONS CONFÉDÉRALES

Or, la dégénérescence du mouvement ouvrier n'a pas touché que les partis politiques. Elle concerne tout autant son aile syndicale. La direction de la CGT a soutenu, comme la majorité du PS-SFIO, l'union sacrée en 1914 parce que l'appareil de la centrale était devenu une bureaucratie, tout aussi vendue à sa bourgeoisie que les partis sociaux-impérialistes [voir *Révolution communiste* n° 8].

*La bourgeoisie d'une grande puissance impérialiste peut, économiquement, soudoyer les couches supérieures de ses travailleurs... La question de savoir comment cette petite aumône est partagée entre ministres « ouvriers », députés « ouvriers », « ouvriers » membres des comités des industries de guerre, permanents... n'est qu'une question secondaire. (Vladimir Lénine, *L'Impérialisme et la scission du socialisme*, novembre 1916)*

Cent ans après, il faut remplacer « membres des comités des industries de guerre » par membres des conseils d'administration des groupes capi-

talistes, du Conseil économique, social et de l'environnement, du Conseil d'orientation des retraites, etc. bref toute une couche de responsables de la CGT, de la CFDT, de FO, de Solidaires, de l'UNSA... En 2006, un rapport officiel estimait à 36 % la part des cotisations dans le budget de la CGT. L'appareil qui la contrôle jouit d'une série d'avantages par rapport aux salariés ordinaires, comme l'a montré l'affaire de Lepaon, blanchi par Martinez [voir *Révolution communiste* n° 10]. Voilà pourquoi, pour ne plus parler des classes, il préfère désormais parler du « monde du travail » (suivi par ses adjoints de LO).

La CGT l'emporte de peu sur la CFDT par le nombre d'adhérents et les voix aux élections professionnelles. L'origine de la CFDT est différente puisqu'elle est née des efforts de l'Église catholique pour contrer la CGT qui, à l'origine, se réclamait de la révolution sociale. L'appareil de la troisième centrale, FO, né d'une scission de la CGT au moment de la « guerre froide », n'est qu'une variante de la CGT maintenue [voir *Révolution communiste* n° 10]. Le gouvernement, en même temps qu'il faisait adopter une nouvelle loi contre le travail et pour le capital, récompensait deux bureaucrates : Lepaon, ancien secrétaire général de la CGT fut nommé en juillet directeur de la future Agence de la langue française ; Stéphane Lardy, ancien secrétaire confédéral FO, fut nommé en avril à l'Inspection générale des affaires sociales. Par contre, le gouvernement a ratifié le licenciement du délégué CGT d'Air France qui avait participé à la bousculade du DRH du groupe en octobre 2015.

Toutes les directions syndicales ont, d'une manière ou d'une autre, protégé le gouvernement Hollande-Valls-Macron et, surtout, les intérêts de la bourgeoisie française qu'une grève générale aurait pu mettre en danger.

Le 19 octobre 2015, le gouvernement convoque une « conférence sociale » pour préparer le projet de loi sur le travail. La CGT, Solidaires et la FSU, qui avaient participé aux trois précédentes, la boycottent. Pas FO. Le 4 novembre, le Premier ministre Valls et la ministre du Travail El Khomri confirment leur orientation au compte de la classe capitaliste française.

*Nous voulons améliorer la compétitivité des entreprises.* (Myriam El Khomri, *Les Échos*, 17 février 2016)

Le 25 février 2016, l'avant-projet de loi est soumis pour avis à toutes les confédérations syndicales. Du 7 au 11 mars, une première concertation a lieu avec le gouvernement. Tous les chefs syndicaux se rendent aux convo-



18 juin, Martinez rencontre El Khomri / photo AFP

cations. Le PS, le PdG, le PCF, LO, le NPA, le POID, le POI... approuvent à l'intérieur des appareils syndicaux et camouflent dans leur presse l'aide apportée ainsi à l'attaque annoncée du gouvernement contre les protections que comporte encore le Code du travail qui a d'autant plus grossi que ses dispositions devenaient, à partir 1981, de plus en plus favorables aux patrons.

Dix organisations syndicales se réunissent le 23 février. Elles ne se prononcent pas pour le retrait du projet de loi Hollande-Valls-El Khomri.

*Les organisations signataires ne sont pas satisfaites de ce projet... Les organisations signataires, conscientes des enjeux et des responsabilités du mouvement syndical sont porteuses de propositions et sont disponibles pour engager le dialogue... (CFDT, CFE-CGC, CGT, FIDL, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, UNSA, Communiqué, 23 février 2016)*

Une pétition pour le retrait recueille 1 million de signatures. Les 7 et 8 mars, toutes les confédérations syndicales et organisations patronales sont convoquées par le gouvernement pour discuter de son projet anti-ouvrier. Toutes s'y rendent, y compris CGT, Solidaires et FO. La CGT fait au Premier ministre des « propositions ».

*Les numéros un des syndicats CFTC, FO, CGT, CFDT, et côté patronal CGPME, se sont succédés à Matignon pour des entretiens avec le chef du gouvernement, entouré des ministres Myriam El Khomri (Travail) et Emmanuel Macron (Économie). Les concertations se poursuivront mardi avec la CFE-CGC (cadres) et le Medef, et mercredi avec l'UPA (artisans) et l'Unsa, avant une réunion plénière le 14 mars. (Les Échos, 7 mars 2016)*

Le 9 mars 2016, des manifestations contre le projet de loi à l'appel de la CGT, de la FIDL de FO, de la FSU, de Solidaires (les SUD), de l'UNEF et de l'UNL rassemblent 500 000 personnes, dont de nombreux étudiants et lycéens. Le gouvernement remanie le texte et le soumet le 14 mars à

l'ensemble des « partenaires sociaux ». Solidaires, FO et la CGT se rendent à sa convocation pour discuter, une fois de plus, de son projet.

*Cette réforme, préparée depuis l'automne 2015, a été élaborée en étroite concertation avec les partenaires sociaux, conformément à la méthode de dialogue social que le gouvernement met en oeuvre depuis le début du quinquennat. Elle a fait l'objet de débats vifs et nourris, mais constructifs, qui ont permis d'aboutir à un texte équilibré, sans renoncer à son ambition. Le projet contient les ajustements annoncés lors de la conférence tenue le 14 mars dernier avec les organisations syndicales de salariés, les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations de jeunesse. (Gouvernement, Communiqué, 24 mars 2016)*

De nouveau, aucun des partis politiques du mouvement ouvrier, naturellement présents dans les organisations syndicales, ne s'y oppose.

## **LE RÉSULTAT DU « DIALOGUE SOCIAL »**

À l'occasion de la concertation du 14 mars, le gouvernement PS-PRG met en avant une disposition pour « *une plus grande sécurisation des parcours professionnels* ». Cela permet à la CFDT, à l'UNSA, à la CFE-CGC et à la CFTC de l'approuver globalement. En fait, le projet reste favorable au capital contre le travail, ce qui explique le soutien d'une partie de LR (Benoist Apparu, Alain Juppé, Bruno Le Maire, François Fillon...) pendant que le Medef en demande plus au gouvernement. La loi permettrait aux accords d'entreprise de l'emporter sur les conventions collectives de branche et les accords interprofessionnels dans plusieurs domaines.

Plus de flexibilité du temps de travail :

- Les patrons auront désormais la possibilité de décider par accord d'entreprise de l'organisation du temps de travail. Le temps de travail hebdomadaire pourra passer à 46 heures – contre 44 heures – pendant 12 semaines.
- Le temps de travail pourra être calculé sur trois ans, contre un an aujourd'hui.

Plus de flexibilité des salaires :

- Un accord d'entreprise permettra de décider du seuil de déclenchement des heures supplémentaires et de la majoration de leur taux (qui pourra être abaissé jusqu'à 10 %).
- Les patrons, sans même prétexter de difficulté économique, pourront faire adopter des « accords offensifs » sous couvert de « préserver ou développer l'emploi ». Ils pourront ainsi diminuer ou supprimer complètement les primes.

Plus de flexibilité de l'emploi :

- Les salariés qui refuseraient les baisses de salaire prévues par l'accord d'entreprise (par les primes) s'exposent à un licenciement pour « motif spécifique », avec la procédure d'un licenciement individuel pour motif économique mais sans les mesures de reclassement.
- Les patrons peuvent licencier plus largement pour des « raisons économiques » : en cas de baisse des commandes ou du chiffre d'affaires pendant 4 trimestres consécutifs pour les entreprises de 300 salariés et plus, 3 trimestres consécutifs pour celles de 50 à 300 salariés, 2 pour celles de 11 à 50 et 1 pour celles de moins de 11 salariés.

## **LES DIRECTIONS SYNDICALES S'OPPOSENT À LA GRÈVE GÉNÉRALE**

Après avoir participé au « dialogue social » qui a débouché sur le projet de loi contre le travail, les directions de la CGT, de FO, de Solidaires, de la FSU et de l'UNEF refusent durant quatre mois d'appeler à la grève générale. Elles prétendent que c'est par souci démocratique, qu'elles ne veulent pas l'imposer aux travailleurs. Mais jamais les dirigeants ne proposent aux assemblées générales de se prononcer pour ou contre la grève générale. Ils ne consultent pas les assemblées générales avant d'imposer aux travailleurs la sempiternelle panoplie des simulacres qui ont conduit à l'échec en 2010 : une douzaine de « journées d'action », des « grèves reconductibles », une « votation citoyenne »... Ils ne consultent pas non plus les assemblées générales avant de continuer à rencontrer le gouvernement alors qu'il maintient son projet de loi.

La grève générale est le mouvement de toute la classe ouvrière qui lui permet de sentir sa force, qui la pousse à s'organiser démocratiquement et à poser la question du pouvoir.

*La grève en masse n'est que la forme revêtue par la lutte révolutionnaire et toute modification dans les rapports des forces aux prises, dans le développement du parti et dans la séparation des classes, dans la position de la contre-révolution, agit immédiatement, par mille voies invisibles et incontrôlables, sur l'action de la grève. Mais avec cela cette action même ne cesse presque pas un instant. Elle est la pulsation vivante de la révolution et en même temps son plus puissant ressort. En un mot, la grève en masse... n'est pas un moyen ingénieux, inventé pour donner plus de force à la lutte prolétarienne; elle est le mode de mouvement de la masse prolétarienne, la forme de manifestation de la lutte prolétarienne dans la révolution. (Rosa Luxemburg, Grève de masse, parti et syndicats, 1906, ch. 4)*

Le gouvernement, isolé et discrédité, n'aurait pas maintenu son projet de loi s'il avait été confronté à la grève générale. Une telle victoire des travailleurs aurait permis d'avancer les revendications : réintégration des licenciés pour lutte collective, arrêt des licenciements, hausse des salaires, baisse du temps de travail sans baisse de salaire et avec embauche, abrogation de toutes les lois anti-ouvrières, expropriation du grand capital...

Tous les défenseurs du capitalisme, de la bourgeoisie française, de son État, se sont ligüés pour empêcher la grève générale parce qu'elle aurait liquidé le gouvernement Hollande-Valls, non au profit de LR ou du FN mais de la possibilité d'un gouvernement issu des masses mobilisées, d'un gouvernement ouvrier.

*Les soviets sont toujours nés des grèves. La grève de masse est le milieu naturel de la révolution prolétarienne. (Lev Trotsky, L'Étape décisive, 5 juin 1936)*

## **LES DIRECTIONS SYNDICALES MULTIPLIENT LES « JOURNÉES D'ACTION »**

Le 17 mars 2016, 150 000 jeunes défilent. Après quelques hésitations et avoir parlé de « *premier recul du gouvernement* » (qui ne recule pas du tout, comme la suite va le prouver), les directions de FO, de Solidaires et de la CGT finissent par se prononcer pour le retrait du projet, tout en laissant la porte ouverte à de « *vraies négociations* », remettant « *tout sur la table* » et préservant la possibilité de « *réécrire* » le projet. Elle refusent par là de rompre avec le gouvernement, de le vaincre.





Le 24 mars, un policier frappe violemment au visage un lycéen du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris qui n'agressait personne. Le 31 mars, 1,2 million de travailleurs et de jeunes manifestent à l'appel de la CGT, de la FIDL de FO, de la FSU, de Solidaires, de l'UNEF et de l'UNL. Ce sera l'apogée des manifestations.

Le soir du 31, le mouvement Nuit debout (ND) occupe la place de la République à Paris. Il s'étend à d'autres villes. Patronné en fait par des chefs d'ATTAC (l'antenne française du FSM anti-mondialisation) et des membres d'EELV (qui a participé aux attaques gouvernementales pendant la moitié du mandat de Hollande), des responsables syndicaux SUD ou FSU, des cadres du PdG (dont Chaïbi, Monségu...), du NPA et d'AL, il s'inspire des Indignados et d'Occupy Wall Street. Ses dirigeants, qui dissimulent leur appartenance politique, se verraient bien à la tête d'un parti politique du type des réformistes de Syriza ou des petits bourgeois de Podemos.

## Appel de Strasbourg à la grève générale

Nous, 400 lycéen-ne-s, étudiant-e-s, personnels, sans-emploi, précaires, salarié-e-s du public et du privé, réuni-e-s en assemblée générale unitaire le 24 mars 2016, à l'Université de Strasbourg

1. condamnons les violences policières commises sur tout le territoire français et en particulier sur les campus universitaires ;
2. exigeons l'abandon des poursuites pénales contre les manifestant-e-s ;
3. demandons la levée immédiate de l'état d'urgence qui sert de prétexte à la répression des mouvements sociaux ;
4. exigeons l'abandon du projet de déchéance de nationalité ;
5. dénonçons les sanctions contre les lycéen-ne-s et exigeons leur abandon ;
6. demandons le droit de grève pour les lycéen-ne-s ;
7. demandons le passage de la durée du temps de travail à 32h hebdomadaire ;
8. exigeons le retrait sans condition de la « Loi Travail »
9. Nous appelons tous les étudiants et personnels de l'université, les salariés du public et du privé, à se mettre en grève générale jusqu'au retrait de la loi-Travail.

24 mars 2016

ND est le terrain des nationalistes de gauche, des protectionnistes, des décroissants et des pacifistes. Jamais ND ne tentera d'affronter et de déborder les bureaucraties syndicales, en appelant à des comités élus par les assemblées générales et à la grève générale. Après un certain succès, les réunions de ND s'essouffent en mai et agonisent en juin. Si l'occupation de la Puerta del Sol avait été suivie de mobilisations dans les quartiers populaires d'Espagne pour empêcher les saisies de logement, ND s'est cantonnée à une tribune pour des bonimenteurs comme l'économiste chauvin Lordon. Sa seule action, pratiquée de longue date par les directions syndicales CGT ou FO et les chefs LR des syndicats agricoles, est l'occupation de péages. Elle n'a été, pour les jeunes et les travailleurs qui cherchaient une issue, qu'une diversion complétant celles des bureaucraties syndicales.

Le 4 avril, le gouvernement, confiant dans la capacité des bureaucraties syndicales à contenir le mouvement par la diversion des « journées d'action », soumet le texte au parlement. Les directions syndicales CGT, FO et Solidaires refusent toujours de se prononcer pour la grève générale, avec l'aide du PS, du PCF, de LO, du NPA, du POID, du POI, d'AL, etc. Renouant avec le sabotage du mouvement de 2010, elles contraignent le mouvement au piétinement sur place, aux défilés qui n'ont d'autre objectif que d'appeler au suivant : 9 mars, 5 avril, 9 avril, 28 avril, 19 mai, 26 mai, 14 juin, 23 juin, 5 juillet, 15 septembre.

## **MARTINEZ DÉFEND LES FLICS**

Du 18 au 22 avril, la CGT tient son congrès. Celui-ci n'est pas avare de phrases ronflantes mais creuses, aucune fraction n'y combattant pour la grève générale. Le gouvernement, les partis bourgeois et les principaux médias montent en épingle une affiche d'un petit syndicat CGT qui prétend pourtant que la police peut être au service de toutes les classes (« *la police doit protéger les citoyens et non les frapper* »). La direction confédérale explique que la police n'est pas en cause et que seul le gouvernement est responsable.

*La polémique sur l'affiche d'Info'Com-CGT - avec en fond une maquette, un écusson de CRS et une tâche de sang - s'est invitée au congrès de Marseille... Interpellé directement par le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, a tenu un point presse où il a d'abord botté en touche :*



Rennes, 31 mars / photo Jean-François Monier AFP

« Cette affiche est une affiche d'un syndicat de la CGT et elle n'apparaît pas, vous l'avez noté, sur le site de la confédération. » « Ceux que nous montrons du doigt, a-t-il ajouté, ce sont ceux qui donnent l'ordre de frapper sur les manifestants, et non pas ceux qui appliquent les ordres. » (*Le Monde*, 19 avril 2016)

Les dizaines de journalistes systématiquement agressés verbalement et physiquement par les policiers, les milliers de manifestants et de grévistes arrêtés, gazés et matraqués apprécient certainement. Le gouvernement et la police ne sont en réalité que deux faces de l'État bourgeois. S'il n'y avait pas de tribunaux, de prisons, de police et d'armée, tout gouvernement ne serait qu'un Pokémon. D'ailleurs, les gouvernements bourgeois passent et la police bourgeoise demeure.

*L'État, dans toutes les périodes normales, est exclusivement l'État de la classe dominante et il reste essentiellement, dans tous les cas, une machine destinée à maintenir dans la sujétion la classe opprimée, exploitée. (Friedrich Engels, L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État, 1884, ch. 7)*

Le congrès de la CGT, qui comprend comme la CFDT, FO, l'UNSA et Solidaires un syndicat de policiers, s'achève en appelant à des grèves reconductibles. Lors de la journée d'action du 28 avril, la participation aux défilés baisse, tout en restant importante : 500 000 personnes dans toute la France. À Paris, à Rennes et dans d'autres villes, les « autonomes » et des anarchistes affrontent la police et s'en prennent, de manière dérisoire, aux agences bancaires, pillent des magasins, voire détruisent des équipements collectifs. Cela permet à la police de justifier une violence tournée contre la jeunesse : ce jour-là, à Rennes, un étudiant perd un œil à la suite d'un tir de flash-ball. Par la suite, dans plusieurs villes, le service d'ordre de la CGT manoeuvre de manière à isoler les cortèges de la jeunesse face à la police, alors que Solidaires essaie de les protéger.

## LE PCF VOTE AVEC LR ET LE FN

Une minorité de la fraction parlementaire du PS, qui craint une déroute aux prochaines élections législatives, demande plus de concessions pour pouvoir voter le projet Hollande-Valls-El Khomri. Faute d'une majorité suffisante à l'Assemblée, le gouvernement recourt une première fois le 10 mai à l'article 49.3 de la Constitution (celle du général De Gaulle, reconduite par Mitterrand, le gouvernement Union de la gauche comprenant le PS et le PCF, la majorité PS et PCF de l'Assemblée). Il oblige les députés à accepter le projet, sauf à renverser le gouvernement par une motion de censure.

Le 11 mai, les députés « Front de gauche » (en fait PCF, car le PdG n'a pas de député) votent le lendemain avec le FN la motion de censure déposée par LR et l'UDI, lesquels reprochent au projet de ne pas satisfaire le Medef et la CGMPE, de ne pas aller assez loin dans les attaques contre les travailleurs. Les anciens staliniens se transforment en béquille des partis politiques de la bourgeoisie. Cette ignominie du PCF complète le sabotage par la bureaucratie CGT de la possibilité de la grève générale, bouche toute perspective de classe et prépare le retour au pouvoir de LR (ou la venue au pouvoir du FN).

Pour leur part, les secrétaires généraux de la CGT et de FO, tout en persistant à refuser d'appeler à la grève générale, prennent la défense des mercenaires de la classe capitaliste (dont la moitié vote FN).

*« Bien sûr que oui, nous condamnons toutes les violences », a déclaré Martinez sur France 2, invité à dire s'il condamnait celles visant*

### Motion soumise au congrès Snuipp-FSU des Hauts-de-Seine

Le congrès Snuipp-FSU 92, réuni les 24 et 25 mai 2016, se prononce pour le retrait du projet de loi El Khomri, sans discussion ni renégociation avec le gouvernement. Le congrès se prononce pour la grève tous ensemble jusqu'au retrait du projet. Il appelle la direction nationale du Snuipp-FSU et la fédération FSU ainsi que les confédérations syndicales à se prononcer, à appeler et à organiser la grève générale pour le retrait du projet de loi Hollande-Valls-El Khomri.

Rejetée par 4 pour, 16 contre, 2 abstentions

*les forces de l'ordre... « En même temps, il y a eu des violences policières », a-t-il souligné, tout en ajoutant qu'elles « peuvent s'expliquer ». Il a évoqué l'absence d'ordres donnés aux policiers pour contenir les débordements et les sous-effectifs. « C'est pour cela que la CGT police manifesterait aussi mercredi » avec les gardiens de la paix, appelés par l'ensemble de leurs organisations à se rassembler à Paris pour dénoncer la haine anti-flic. (AFP, 12 mai 2016)*

*« Moi je ne mets pas en cause les policiers », a déclaré Mailly sur RTL, rappelant qu'il avait condamné l'affiche controversée d'un syndicat... « ils font un métier pas facile avec parfois ordres, contre-ordres pas faciles à suivre sur le terrain », a expliqué le leader de FO. « Ils sont un peu en burn-out, faut bien comprendre aussi, entre l'état d'urgence, les manif aujourd'hui, l'Euro 2016 demain », a-t-il ajouté... « Donc je n'incrimine pas les policiers », a insisté M. Mailly, assurant que des membres de FO participeraient à la manifestation prévue mercredi à l'appel notamment d'Alliance (syndicat majoritaire) contre la haine anti-flic. (AFP, 16 mai 2016)*

Le 18 mai, les chefs de la CGT approuvent le bloc du PCF avec LR et le FN lors des prises de parole, sans un mot contre la répression policière.

## **LA DIRECTION DE LA CGT ÉPARILLE LES GRÈVES**

Les quelques grèves étudiantes s'éteignent : si des dizaines de milliers de jeunes continueront à manifester et à défier la police, la masse des jeunes en formation prépare les examens, ne voyant pas se dessiner la possibilité d'une victoire contre le gouvernement. Le 19 mai, les manifestations regroupent 400 000 travailleurs et jeunes. C'est le début de grèves et de piquets sporadiques dans plusieurs entreprises. La classe ouvrière montre sa force dans les raffineries, les ports, le transport ferroviaire... Mais ces grèves éparées restent sous le contrôle de la CGT et de ses comparses FO ou SUD, avec l'aide du PCF, du PdG, de LO, du NPA, d'AL, etc. Il y a des grèves, mais il n'y a pas la grève !

Or, les principaux médias dénoncent vigoureusement ces quelques blocages et le gouvernement répond par la répression : la police brise un par un les piquets des raffineries et de ramassage d'ordures. À plusieurs reprises, la direction de la CGT freine les dockers qui voulaient en découdre avec la police. Les bureaucrates syndicaux n'organisent pas la riposte.

LR réclame l'interdiction des manifestations, en invoquant « l'état d'urgence » approuvé en janvier 2015 par le PS, le PdG et le PCF, ainsi que par toutes les bureaucraties syndicales [voir *Révolution communiste* n° 9]. Le 31 mai, Gattaz, le président du Medef (dont tous les membres ont licencié des travailleurs), prétend que ce sont les grèves qui causent le chômage et que les piquets de grève se comportent comme des voyous.

Le 2 juin, les 7 organisations syndicales refusent toujours d'appeler à la grève générale, elles mendent un rendez-vous avec Hollande pour lui soumettre « *des propositions* » et appellent les travailleurs à une farce, la « votation citoyenne ».

*Depuis le début du conflit, la lutte paie... Depuis le 20 mai, les organisations syndicales et de jeunesse ont demandé à être reçues par le Président de la République. Cette requête est restée à ce jour sans réponse alors que depuis trois mois, les organisations ont des propositions à faire valoir et sont prêtes à discuter. Dès aujourd'hui, les organisations appellent à poursuivre et à amplifier les mobilisations : en multipliant, en participant et en soutenant les actions décidées par les salarié-es en assemblées générales, y compris par des grèves ; en travaillant à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles par la grève et les manifestations, en organisant ou en renforçant les journées déjà engagées du 6 au 13 juin dans les secteurs professionnels et sur tout le territoire ; en assurant le succès de la votation organisée dans toutes les entreprises, services, lieux d'études,*

## Motion du syndicat CGT du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours du Rhône

Pour imposer le retrait de la Loi El Khoméri, il est indispensable et urgent que notre centrale syndicale appelle tous les travailleurs du public comme du privé à la grève générale totale contre le gouvernement jusqu'au retrait de la loi, organise la mobilisation et appelle les autres syndicats qui se sont prononcés contre la loi El Khoméri : FO, SUD, FSU et UNEF à se joindre à cet appel dans l'unité.

Cela seul constituerait une perspective mobilisatrice pour les travailleurs de tous les secteurs et permettrait de faire de la manifestation nationale prévue le 14 le rassemblement de tous contre le gouvernement et non pas un enterrement de 1ère classe.

7 juin 2016

*dont les résultats seront remis lors d'une grande mobilisation fin juin.*  
(CGT, FIDL, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, *Communiqué*, 2 juin 2016)

Le 12 juin, a lieu la dernière élection législative partielle : dans l'Ain, au second tour, la candidate LR l'emporte sur celui du FN. Les trahisons du PS conduisent son électorat à s'abstenir. Au fil des 22 partielles depuis 2012, le PS a perdu 4 sièges de députés et LR en a gagné autant.

Le 14 juin, 1 million de personnes manifestent. À Paris, alors que la tête du cortège est bloquée par la police devant l'hôpital Necker, un homme isolé essaye de casser des vitres de la façade sans aucune intervention de la police. Cela déclenche une offensive du gouvernement, de LR et du FN contre la CGT et le droit de manifester. L'assurance du gouvernement, la pression médiatique et policière aboutissent à la démoralisation et à la reprise site par site, faute de grève générale.

## L'APPAREIL DE LA CGT MET FIN AUX GRÈVES ET AUX BLOCAGES

Le Pen attribue le projet de loi aux « *recommandations européennes* » alors que c'est d'abord la classe capitaliste française, dont le FN et LR sont deux expressions politiques, qui dicte la conduite du gouvernement. Les sénateurs FN Rachline et Ravier déposent des amendements au projet de loi pour supprimer le compte pénibilité et le doublement des seuils sociaux. Le vice-président du FN, Aliot, déclare au *Journal du Centre* que « *la grève est un système archaïque* ».

### Motion du congrès CGT

#### Santé & Action sociale d'Ille et Vilaine

Les syndiqués des secteurs santé et action sociale réunis en congrès départemental les 9 et 10 juin 2016 considèrent que pour obtenir le retrait de la loi El Khomri il faut battre le gouvernement. L'issue de la bataille engagée par des millions de salariés, de chômeurs, d'étudiants et de lycéens pour le retrait de la loi n'est pas encore scellée.

Pour gagner contre la loi El Khomri, les dirigeants confédéraux CGT avec les autres confédérations doivent sans plus attendre appeler maintenant et unitairement à la grève générale et rompre avec les journées d'action secteur par secteur ou site par site. Il n'en dépend pas seulement de la seule loi El Khomri mais de toutes attaques présentes et à venir.

Adoptée avec 27 pour, 5 contre, 19 abstentions

Le 17 juin, le secrétaire général de la CGT rencontre, sans les autres organisations syndicales, la ministre du Travail.

*Ce matin, Myriam El Khomri a confirmé l'invitation devant la presse, se disant « prête à recevoir Philippe Martinez dans la minute si cela peut permettre de lever tous les blocages dans le pays ». Dans la foulée, Philippe Martinez a déclaré, lui aussi, être « disposé », face à l'« urgence », à rencontrer la ministre, « même ce week-end ». (Libération, 10 juin 2016)*

Quand la compétition européenne de football organisée en France débute, les quelques grèves s'éteignent, d'autant que le gouvernement fait reporter au patron de la SNCF l'essentiel de l'offensive prévue de longue date contre les cheminots. La CGT ne signe pas l'accord à la SNCF, mais n'empêche pas son application.

*La CGT-Cheminots a décidé jeudi de ne pas exercer son droit d'opposition à l'encontre de l'accord sur le temps de travail à la SNCF signé par l'Unsa et la CFDT, ce qui valide de facto ce texte... La stratégie de la terre brûlée n'est pas la conception qu'a la CGT du syndicalisme », ajoute la fédération en se présentant comme un « syndicat de lutte honnête et responsable ». La CGT précise qu'elle n'exercera pas non plus son droit d'opposition à la convention collective négociée au niveau de la branche et signée par trois syndicats (Unsa, CFDT, CFTC). La validité de ces deux accords reposait sur la décision de la CGT : la fédération SUD-rail, qui a dénoncé les deux textes, ne disposait pas à elle seule des 50 % de voix nécessaires pour les faire invalider. (Le Figaro, 23 juin 2016)*

Mais le sursis risque d'être de courte durée pour les travailleurs de la SNCF. Si la classe ouvrière dans son ensemble continue à reculer face à la bourgeoisie française, le patron de l'entreprise remettra le couvert, cette fois adossé au gouvernement (qui risque fort d'être encore plus réactionnaire et revanchard).

Dans la foulée, le gouvernement Hollande-Valls-Cazeneuve interdit la manifestation du 23 juin à Paris avant de la tolérer sur un parcours réduit, sous un contrôle policier étroit. Le 28 juin, les chefs syndicaux prétendent que « la mobilisation » grandit et qu'elle se poursuivra pendant l'été. Il n'y a plus que 200 000 manifestants. Le même jour, ils remettent leur votation citoyenne à un sous-fifre de l'Élysée, Hollande ne se dérangeant pas pour si peu.

*Ce mardi matin, l'intersyndicale opposée à la loi travail a remis à l'Élysée des résultats partiels de sa votation citoyenne... Les représentants syndicaux sont arrivés peu avant 10 h à l'hôtel de Marigny, annexe de l'Élysée, avec plusieurs cartons posés sur des diables. « Ce sont les premiers résultats. Cette votation continue », a indiqué Virginie Gensel, membre du bureau de la CGT, après un « rendez-vous très court » avec Michel Yahiel, le conseiller social de François Hollande. (L'Humanité, 29 juin 2016)*

Le 29 juin, les directions de la CGT et de FO rencontrent de nouveau le gouvernement et lui suggèrent poliment de modifier le projet. Le ministère qualifie ces entretiens de « *sérieux et constructifs* » (Le Monde, 1 juillet). La CGT refait des propositions, FO attribue la responsabilité de la loi travail à l'étranger.

*Nous avons suggéré au Premier ministre de réunir sur une journée, en contacts bilatéraux, les interlocuteurs sociaux. Bien entendu, cette proposition ne vaut que si un véritable dialogue s'instaure. Abandonner le projet de loi Travail tel qu'il est relève aussi du bon sens au regard du référendum qui vient de se dérouler au Royaume-Uni sur le Brexit... Or des projets de loi comme celui sur le travail en France, ou ailleurs, font partie des engagements européens qui salissent l'idée européenne et qui la discréditent aux yeux des travailleurs. (Jean-Claude Mailly, FO Hebdo, 29 juin)*

*Gagner le Code du travail digne du 21e siècle protecteur pour les salariés, évitant le dumping entre les droits des salariés et entre entreprises nécessite de réécrire les articles du projet de loi qui structurent à eux seuls l'intégralité du texte : les articles fixant la primauté de l'accord d'entreprise, la réforme de la négociation d'entreprise (référendums, accords de groupes, accords d'une durée de cinq ans...), les accords dits de préservation et de développement de l'emploi, les licenciements économiques, la médecine du travail, le remboursement des indus par les privés d'emplois. (CGT, Propositions exprimées au Premier ministre et à la ministre du Travail, 29 juin 2016)*

Comme si des « *propositions* » pouvaient convaincre ce gouvernement, qui n'a pas cessé de porter des coups aux travailleurs, de tourner casaque et de devenir le « *protecteur des salariés* » ! Martinez, en sortant de la convocation de Valls et El Khomri, affirme aux journalistes qu'il

faut retirer certains articles « *pour les réécrire* ». C'est, de manière hypocrite, renier le mot d'ordre de retrait pur et simple, celui des travailleurs et des jeunes qui se sont mobilisés pendant 4 mois.

Le 5 juillet, les défilés regroupent moins de 200 000 personnes ; le gouvernement engage de nouveau sa responsabilité en recourant à l'article 49.3. La loi est votée le 11 juillet.

## **SANS COMBAT CONTRE LA BUREAUCRATIE SYNDICALE, IL NE PEUT Y AVOIR DE LUTTE EFFICACE CONTRE LE CAPITAL**

La défaite n'est pas de la faute de la classe ouvrière, elle est de la responsabilité de ses chefs actuels. Une fois de plus, à cause du bloc des bureaucraties syndicales (CGT, FO, FSU, Solidaires...), des partis sociaux-patriotes (PS, PCF, PdG) et des organisations centristes (LO, NPA, POID...), les masses ne sont pas parvenues, alors qu'elles en avaient la force et le désir, à défaire l'attaque du gouvernement bourgeois, à déborder le cadre du « dialogue social », des « votations citoyennes », des « journées d'action » symboliques et des blocages dispersés. Tel est le prix à payer pour l'absence d'une internationale ouvrière révolutionnaire dans le monde et d'un parti ouvrier révolutionnaire dans ce pays.

Le Groupe marxiste internationaliste, malgré sa taille réduite, a tenté de montrer la responsabilité des agents de la bourgeoisie au sein de la classe ouvrière et de la jeunesse dans l'organisation de la défaite du mouvement contre la loi Hollande-El Khomri : refus de rompre le soutien au gouvernement, la concertation avec lui, refus d'appeler à la grève générale. Il a vendu des centaines d'exemplaires de son bulletin dont la couverture appelait à la grève générale.

Le GMI s'est adressé le 30 mai aux rares organisations qui s'étaient prononcé pour la grève générale. La tendance CLAIRE du NPA et le groupe La Commune n'ont pas daigné répondre. Seule la plus petite, le groupe Révoltes, a répondu pour dire qu'il s'agissait d'une méprise, qu'il ne combattait pas pour la grève générale... : en effet, il prétend que ce qui manque à la classe ouvrière est la perspective d'un gouvernement PS-PdG-PCF qui l'enthousiasmerait (alors que, même quand le PS-SFIO et le PCF étaient des partis de masse, cette perspective n'a été avancée ni dans le programme de 1934 des bolcheviks-léninistes, ni dans celui de 1937). Un autre groupe nostalgique du lambertisme des années 1970, le GCPOR,

décète qu'il faut se limiter à proposer une manifestation unie à l'Assemblée nationale (une stratégie si remarquable que ni l'Internationale communiste du temps de Lénine, ni la 4<sup>e</sup> Internationale du vivant de Trotsky ne l'avaient envisagée). En pratique, les sectes étroitement nationales gR et GCPOR, comme les organisations sociales-chauvines POID et POI, peuvent ainsi mener une vie tranquille à l'ombre des bureaucraties syndicales.

*La bureaucratie syndicale est l'instrument le plus formidable de l'oppression des travailleurs par l'État bourgeois. Il faut arracher le pouvoir des mains de la bourgeoisie et, pour cela, il faut renverser son principal agent : la bureaucratie syndicale. (Trotsky, Les fautes fondamentales du syndicalisme, octobre 1929)*

Il faut d'urgence regrouper les communistes internationalistes dans ce pays pour constituer, en lien avec les travailleurs avancés du monde entier, une organisation communiste révolutionnaire d'envergure nationale. Ainsi, l'avant-garde pourra :

- organiser des fractions lutte de classe dans les différents syndicats ;
- défendre les revendications des salariés au lieu de faire « des propositions » aux capitalistes et à leur État ;
- unifier les syndicats en une seule centrale démocratique et revendicative ;
- imposer que les assemblées générales des lieux de travail, d'étude, de vie décident ;
- faire élire dans chaque ville et coordonner dans tout le pays des organes de lutte ;
- défendre les manifestations et les grèves contre les nervis patronaux et les policiers ;
- empêcher les licenciements, contrôler l'embauche, la production et la distribution.

Ainsi, à la lutte de classe de la bourgeoisie, répondra la lutte de classe du prolétariat. Ainsi, la classe ouvrière ouvrira la voie au renversement du pouvoir des exploités, au gouvernement des travailleurs, à l'expropriation du grand capital, à la planification décidée par les producteurs, aux États-Unis socialistes d'Europe.

# Le congrès de la CGT

Le congrès de la CGT s'est tenu du 18 au 22 avril, en plein mouvement contre le projet de loi. La CGT est, devant la CFDT, la première centrale du syndicalisme français divisé, minoritaire chez les salariés et de plus en plus dépendant du financement par l'État bourgeois.

Historiquement, la CGT a été construite comme un syndicat révolutionnaire. Mais son appareil anarchiste est devenu une bureaucratie liée au capitalisme, à la bourgeoisie française et à son État voici un siècle. La direction Jouhaux a soutenu la guerre impérialiste de la France en 1914 [voir *Révolution communiste* n° 8]. Ensuite, la bureaucratie « réformiste » dirigée par Jouhaux a exclu les militants révolutionnaires regroupés dans et autour du Parti communiste quand il était révolutionnaire et s'inspirait de Lénine et de Trotsky. Quand le PCF a été stalinisé et est devenu lui aussi social-patriote, les deux fractions se sont réconciliées pour faire cesser la grève générale en 1936, pour reconstruire le capitalisme et l'État bourgeois en 1945. La guerre froide a conduit en 1947 à la scission délibérée de la minorité anticommuniste FO, laissant la majorité de la CGT aux mains du PCF.

L'affaire Lapaon, le précédent secrétaire général de la CGT, a dévoilé la corruption des bureaucraties syndicales [voir *Révolution communiste* n° 10]. Les privilèges des bureaucrates restent dérisoires à côté du train de vie des capitalistes mais ils sont significatifs par rapport à la vie quotidienne des exploités. Cette corruption explique pourquoi l'appareil de la CGT cogère les grandes entreprises, pourquoi il participe aux opérations « d'unité nationale », pourquoi il défend la police, pourquoi il se rend à toutes les convocations du gouvernement au service de la bourgeoisie française (y compris pour mettre au point le projet de loi travail). La corruption de la bureaucratie syndicale explique pourquoi Martinez et le congrès de la CGT refusent d'appeler à la grève générale contre le projet et contre le gouvernement Hollande-Valls-Macron.

Les bureaucrates se drapent dans la démocratie pour expliquer qu'ils ne peuvent pas « décréter » la grève générale, qui permettrait instantanément d'obtenir le retrait du projet, de vaincre le gouvernement. Mais ont-ils consulté la base pour se rendre à toutes les réunions qui ont préparé le projet de loi ? N'ont-ils pas décrété toutes les journées d'action, avec le soutien du PS, du PdG, du PCF, du NPA, de LO, du POID, du POI, d'AL, etc. ?

Le rapport d'activité – qui sanctionne le bilan de la direction confédérale depuis le précédent congrès de 2013 – a été adopté par seulement 68,7 % pour (31,5 % contre). L'équipe de Martinez a alors recouru à une entourage pour répondre au mécontentement de la base : des grèves éclatées site par site. Le congrès s'est terminé le 22 avril par une résolution emberlificotée qui, d'une part, envisage de reprendre les négociations du projet et, d'autre part, s'obstine à refuser d'appeler à la grève générale.

*La CGT appelle toutes les organisations à amplifier la riposte, dès le 28 avril, par la grève interprofessionnelle et les manifestations pour obtenir dans un premier temps le retrait du projet de loi de casse du code du travail. D'ici le 28 avril, la poursuite de la construction de l'action implique la tenue d'assemblées générales dans les entreprises et les services publics pour que les salariés décident, sur la base de leurs revendications et dans l'unité, de la grève et de sa reconduction pour gagner retrait et ouverture de véritables négociations de progrès social.*

La manoeuvre de la bureaucratie syndicale a été opérée par toutes ses composantes : les fractions des partis sociaux-impérialistes (PCF, PdG, PS) mais aussi leurs adjoints que la presse présente abusivement comme des « trotskystes » (LO, POID, POI, NPA).

*La tonalité du congrès de Marseille, conclu par cet appel regonflant, satisfait bien des militants qui pourront s'en emparer pour tenter de mobiliser leurs camarades de travail... À ce jour, malgré l'appel pour « décider de la reconduction de la grève », aucune nouvelle date de grève n'est proposée, après le 28 avril. Elle serait pourtant bien nécessaire, comme étape intermédiaire, pour entraîner de nouvelles couches de travailleurs dans le mouvement. (Lutte ouvrière, 27 avril 2016)*

Les journées d'action et les grèves reconductibles ne préparent pas la grève générale mais l'empêchent. La grève générale, ce n'est pas la pression sur le gouvernement, ni la collaboration avec lui : c'est la mobilisation résolue de tous, ensemble, pour vaincre.

Pour gagner, pour empêcher les trahisons politiques et syndicales, pour combattre le « syndicalisme de proposition » et la collaboration de classe de toutes les bureaucraties syndicales, pour unifier le syndicalisme dans une CGT de lutte de classe avec droit de tendance, il faut regrouper les militants, les fractions et les organisations prolétariennes réellement révolutionnaires au sein d'une nouvelle internationale communiste, d'un parti ouvrier révolutionnaire.

# Le livre de Mailly sur la loi Travail

Note de lecture

Jean-Claude Mailly, *Les Apprentis Sorciers — L'invraisemblable histoire de la loi travail*, Les Liens qui libèrent, novembre 2016, 12,50 euros

Le petit livre écrit par le secrétaire général de FO n'est ni un chef-d'œuvre de littérature, ni un feuilleton au suspense haletant, ni même un pamphlet à l'ironie mordante ; la banalité de son style et de sa construction reflète la médiocrité intellectuelle et politique des bureaucraties syndicales.



29 juin, Mailly rencontre Valls et El Khomri / photo D. Faget

On y voit le petit monde où évolue Mailly : les réunions dans les ministères, les agences de collaboration de classe (comme le Conseil économique social et environnemental), les négociations avec le patronat, mais aussi les rencontres avec les dirigeants des autres syndicats. Par contre Mailly ne parle pas de visites auprès des travailleurs, il ne semble jamais les voir.

Il ne cache pas son appartenance au PS (comme tous ses deux prédécesseurs à la tête de FO), sa proximité avec Martine Aubry et ses liens avec les députés « frondeurs » du PS. Mais ses affinités personnelles ne se limitent pas à la « gauche » :

*Mon histoire personnelle explique aussi que, parmi les responsables gouvernementaux et politiques actuels, j'en connais bon nombre depuis longtemps, les tutoyant en privé. Je tutoie évidemment aussi des politiques de droite. J'ai pu créer des relations de confiance et de respect avec des hommes comme Xavier Bertrand ou Christian Jacob, que j'ai connu militant dans le syndicalisme agricole. Voilà qui je suis. (pp. 11-12)*

Il considère en effet que Xavier Bertrand a été « *bon ministre* » du travail. Il conseille le gouvernement sur les nominations, distribue les bons et mauvais points : François Hollande mal entouré contrairement à Jacques Chirac, Manuel Valls autoritaire tandis que « *Jean-Marc Ayrault est un vrai social-démocrate. Il cherche toujours à équilibrer les plateaux de l'économique et du social.* » Mailly apprécie la façon dont Ayrault a négocié le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi, un cadeau fiscal au patronat), « *réussissant, ce faisant, à bâtir un quasi-consensus général.* » Il a aussi ses mauvais et bons dirigeants du Medef. Tandis que Pierre Gattaz « *ne cherche pas à comprendre le raisonnement de son interlocuteur* », « *une des conditions pour esquisser un compromis* », il n'en va pas de même avec la précédente dirigeante de l'organisation patronale :

*Les relations avec Laurence Parisot étaient plus fluides. Elle est deux fois libérale : libérale au sens économique, libérale au sens philosophique et sociétal. Nos relations furent parfois tendues, nous avons eu une explication en tête à tête sur notre manière de fonctionner. Ainsi nous avons pu, ensuite, nouer une relation de confiance et de respect. Aujourd'hui encore nous entretenons des contacts et, ce qui parfois peut surprendre certaines âmes binières, un lien d'amitié s'est noué. (p. 39)*

Mais voilà, au départ de François Rebsamen du ministère du Travail, le favori de Mailly, Jean-Marc Germain (proche de Martine Aubry), ne reçoit pas le poste qui va à Myriam El Khomri, et celle-ci lance son projet de loi dicté par Hollande et Valls, dont la pièce maîtresse est l'inversion de la hiérarchie des normes et l'abandon du principe de faveur.

Les syndicats ont pour base la défense intérêts des salariés, c'est leur raison d'être. Mais la bourgeoisie, pour tenter de rétablir le taux de profit, cherche à liquider tous les acquis. Entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, il y a les bureaucraties réformistes qui dirigent ces syndicats. D'une part les positions des dirigeants s'appuient sur l'existence de ces syndicats et les acquis qui leurs sont liés. D'autre part, ces bureaucraties sont liées de multiples façons à l'État bourgeois ainsi qu'au patronat, et refusent donc une confrontation violente avec ceux-ci, préférant le compromis. Comme la bourgeoisie ne

peut actuellement plus faire des concessions en termes de salaires, de conditions de travail ou de protection sociale, cela conduit les bureaucraties syndicales à louvoyer, faire semblant de combattre et en fait négocier les attaques contre la classe ouvrière.

Donc, face à une attaque frontale contre les acquis des travailleurs, Mailly ne peut pas faire autrement que de s'y déclarer opposé, mais en même temps il ne peut pas organiser une riposte efficace, car cela nécessiterait affronter directement la bourgeoisie et son gouvernement, déstabilisant ainsi ses chers interlocuteurs qu'il respecte si profondément.

Il va donc d'abord essayer de convaincre le gouvernement que ce projet de loi est mauvais ; mais le gouvernement, conforté par les syndicats d'origine cléricale (CFDT, CFTC) et persuadé de savoir mieux que Mailly ce qui est bon pour « l'économie » (c.-à-d. le capitalisme), persiste. Alors Mailly réclame la « suspension » du projet. Suspendre pourquoi ? Pour mieux le renégocier ! Face au refus du gouvernement, il demande alors le « retrait ». Le retirer pourquoi ? Pour pouvoir présenter un « bon » projet de loi, c.-à-d. résultant d'un accord avec les bureaucraties syndicales. Tel est le sens du « compromis » vanté à multiples reprises dans le livre : la collaboration des syndicats au redressement du capitalisme et du profit, en limitant tant que possible les dégâts chez les travailleurs.

Puis Mailly et son compère Martinez de la CGT se lanceront dans la grande mise en scène des journées d'action à répétition. Dans son livre, il les appelle « manifestations », mentionnant juste leurs dates, éventuellement leur succès, mais elles n'y apparaissent que comme des moyens de pression dans la négociation ; le mot « grève » est d'ailleurs bien rare dans sa prose, et « lutte de classes » ne semble pas faire partie de son vocabulaire.

N'obtenant pas par la négociation, appuyée par les journées d'action, le retrait du projet de loi El Khomri, les dirigeants syndicaux tenteront de l'adoucir par des amendements, en faisant conserver la primauté de la branche sur l'entreprise sur divers points particuliers de l'organisation du travail ; ils ne gagneront pas grand-chose... et la loi passera, démoralisant encore plus le mouvement ouvrier.

Quelle conclusion Mailly tire-t-il de cette affaire ? François Hollande et Manuel Valls « *se sont coulés dans le moule de l'orthodoxie économique libérale* », ils « *ont passé outre aux diverses majorités qui se sont exprimées, en imposant de force un projet multiminoritaire* », finalement « *ils ont joué les apprentis sorciers* » (p. 109). Rien de plus.

Pour le dirigeant de FO, la politique se limiterait à un choix libre entre une bonne politique keynésienne de relance par la consommation et une mauvaise politique néolibérale, entre la bonne pratique de la concertation et la mauvaise de décider unilatéralement. Jamais il ne dira que c'est le capitalisme, le règne du profit, l'exploitation des salariés par la bourgeoisie, que ces deux classes sont irrémédiablement antagonistes, que la bourgeoisie tente par tous les moyens de rétablir le taux de profit, qu'elle a à sa disposition l'appareil d'État, les organisations patronales et plusieurs partis politiques, mais qu'elle est également servie fidèlement par des partis d'origine ouvrière qui ont trahi leur origine et qui ne peuvent que continuer à trahir envers et contre tous les travailleurs qui votent pour eux.

Dire tout cela pousserait les militants syndicaux à s'interroger sur la nature des pratiques de leur dirigeants, leurs copinages avec tout ce beau monde, leur recherche constante de compromis y compris dans les pires situations, leur refus persistant de toute confrontation directe avec la bourgeoisie et son État.

Il est temps pour les militants ouvriers de se poser les vraies questions sur la politique menée par les syndicats. Pourquoi la majorité des salariés n'accordent-ils aucun crédit aux syndicats, excepté pour s'occuper de leur situation personnelle ? Pourquoi sont-ils devenus des « machines à perdre », ne gagnant aucun combat, puis négociant les attaques et finalement se résignant à la défaite ? Que signifient ces « journées d'action » décidées par en haut, où les travailleurs sont conviés à venir défiler sous les mots d'ordre des dirigeants avant de retourner tranquillement au travail ? Tout cela pose la question des directions syndicales liées aux partis d'origine ouvrière passés du côté de la défense acharnée du capitalisme, de leurs accointances avec les politiciens, ministres et patrons, de leur partici-

pation à divers organismes de cogestion, sans parler des petits cadeaux comme les subsides ou publicités grassement payées.

Cela pose aussi la question d'un véritable syndicalisme de classe, basé sur la reconnaissance de l'exploitation des salariés, de l'antagonisme irréconciliable entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, de la nature de l'État comme bras armé et centre de commandement de la bourgeoisie, de l'obsolescence du capitalisme, de la nécessité d'aller vers une économie sans capital ni salariat, basée sur la satisfaction des besoins sociaux et l'équilibre entre l'humanité et la nature.

Une telle conception du syndicalisme conduit donc à envisager d'autres formes d'organisation et d'action : mots d'ordre clairs et sans concession, démocratie ouvrière, élaboration de cahiers de revendication par les assemblées de travailleurs, grève jusqu'à obtention des revendications, comités de grève élus et révocables, etc.

## Lettre (restée sans réponse) du GMI à la tendance CLAIRE du NPA et au groupe La Commune

Camarades

Il semble que nous partagions, outre des références communes, une orientation concrète pour la grève générale pour assurer une victoire du prolétariat contre le projet de loi travail du gouvernement, perspective que combattent toutes les bureaucraties syndicales.

Nous vous proposons de combattre immédiatement ensemble. Cela pourrait prendre la forme de pétition commune, de tract commun, etc. Si nous y parvenons, il conviendrait d'explorer les possibilités d'avancer vers l'internationale ouvrière révolutionnaire et le parti ouvrier révolutionnaire dans ce pays.

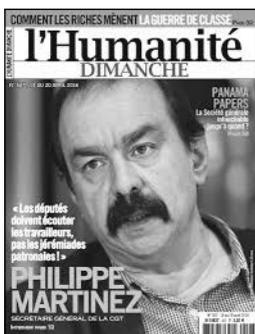
Avec nos salutations communistes internationalistes,

30 mai 2016

# LO et le NPA se sont opposés à la grève générale



Le NPA a été fondé sur le reniement du communisme. La direction de LO pratique un double langage : elle parle de révolution en interne et durant ses fêtes. Le reste du temps, l'hebdomadaire et les tracts invitent le « monde du travail » à voter pour « faire entendre le camp des travailleurs » (faire entendre à qui ?) et à suivre les consignes de la bureaucratie de la CGT.



LO et le NPA cautionnent déjà la prochaine initiative de Martinez et Mailly qu'ils font passer auprès des travailleurs et des étudiants pour une tactique avisée.

*La seule voie pour faire reculer le gouvernement et le patronat, c'est de poursuivre la mobilisation, en faisant grève et en manifestant dès le 15 septembre, à l'occasion de la journée d'action organisée par plusieurs organisations syndicales pour exiger le retrait de la loi travail. (Lutte ouvrière, 10 août 2016)*



*L'intersyndicale appelle le jeudi 15 septembre à une nouvelle journée d'action... Dès maintenant, nous devons la préparer... En septembre, la jeunesse retrouvera le chemin des écoles et des universités, et il sera possible de discuter à nouveau de la convergence des luttes pour construire un mouvement de grève qui bloque l'économie. (L'Anticapitaliste, 13 juillet 2016)*

À dire vrai, les petits appareils du NPA, de LO, du POID, du POI sont eux-mêmes intégrés de plus en plus à la bureaucratie syndicale (CGT, FO, FSU ou

Solidaires). En témoigne la trajectoire de Jean-Pierre Mercier. LO, à la tête de la CGT de PSA-Aulnay, a limité en 2012 la grève à l'usine, refusant de se battre pour la grève générale du groupe et de l'automobile. Les ouvrières et ouvriers ont été licenciés ; Mercier est monté en grade dans la CGT.

Début mars, des militants de LO arborent un autocollant « *Pour éviter un nouveau Germinal, grève générale !* ». Toutefois, il s'agit, pour la direction de LO, de faire la leçon aux travailleurs. Jamais elle n'affronte l'obstacle principal à la grève générale : la direction de la CGT qui cogère les grandes entreprises, qui siège dans toutes sortes d'organismes, qui se concertent en permanence avec le gouvernement sur ses projets, qui empêche la grève générale au moyen de 13 « journées d'action », de quelques grèves « reductibles » dispersées et d'une « votation citoyenne », un dispositif aussi démoralisant qu'impuissant à vaincre le gouvernement PS-PRG. D'ailleurs, l'autocollant disparaît.

En avril, au congrès de Marseille, les membres de LO, le NPA, le POID, le POI, AL et compagnie applaudissent la direction de la CGT. La fourberie du NPA et des POI consiste à brouiller les cartes, à faire passer l'exutoire des « journées d'action » pour une grève générale.

*Sur la construction de la mobilisation, la discussion s'est concentrée sur l'Appel du congrès qui rend compte, tant bien que mal, de l'exigence d'une dénonciation virulente du gouvernement et tente de formuler de la façon la plus pertinente l'appel à la grève générale pour le 28 avril et la question de la reconduction. (L'Anticapitaliste, 28 avril 2016)*





Les bureaucraties de la CGT et de FO, parce qu'elles défendent en dernière analyse le capitalisme français, refusent d'appeler à la grève générale. Plus que tout, elles redoutent le débordement des masses.

*Ce ne sont pas des grèves corporatives, ce ne sont même pas des grèves. C'est la grève. C'est le rassemblement au grand jour des opprimés contre les oppresseurs, c'est le début classique de la révolution. (Trotsky, « La révolution française a commencé », 9 juin 1936, *Le Mouvement communiste en France*, p. 579-580)*



Quand quelques secteurs se sont mis en grève en mai, LO titre : « Raffinerie, routiers, dockers, cheminots... Tous ensemble contre la loi El Khomri ! » (26 mai), mais comment se battre « tous ensemble » sans la grève de masse, la grève générale ? Après 9 journées d'action, LO enjoint toujours d'obéir à Martinez et à Mailly : « Face au chantage du pouvoir, manifestons le 14 juin » (9 juin).

Face à la répression systématique des manifestants et des grévistes, LO ne dit pas un mot de ce qu'il faut faire. Comme Martinez et Mailly, LO accuse seulement le gouvernement et exempte la police de toute responsabilité.



*Le gouvernement – car c'est lui qui dicte l'attitude de la police – se sert de l'existence de « casseurs » pour mettre avec l'aide des médias l'accent sur les incidents autour des manifestations afin de ne pas parler de la mobilisation réelle. Heureusement, les travailleurs qui se mobilisent ne se laissent pas détourner de la lutte essentielle. (Lutte ouvrière, 25 mai)*

Rappelons que, en 1977, LO a préconisé le contrôle populaire de la police et de l'armée ; en 2005 et en 2007, elle a soutenu les manifestations de policiers et leurs « revendications ».

Pour finir, les charlatans transforment la défaite en victoire. Dans un article laudateur qu'on croirait écrit par le PCF, la direction de LO vante les mérites de l'appareil CGT corrompu par l'État bourgeois et le patronat, qui a saboté le mouvement et qui a permis ainsi au gouvernement de faire passer la loi El Khomri.

*Une fois son choix fait, la direction de la CGT a eu une tactique adaptée au mouvement. Les manifestations périodiques, annoncées à l'avance de façon à ce que chacune prépare la suivante, ont structuré le mouvement, lui ont permis de perdurer et de s'élargir, ne serait-ce qu'au sens de permettre à différents moments que telle ou telle catégorie des travailleurs entre dans l'action. (Lutte de classe, juillet 2016)*

Selon les flancs gardes du stalinisme, ce sont les travailleurs qui ont empêché la CGT d'aller plus loin.

*En fait, la politique qu'elle proposait correspondait au mouvement lui-même, au niveau de la mobilisation. (Lutte de classe, juillet 2016)*

Pour les centristes, il n'y a pas crise de direction : la classe ouvrière a la direction qu'elle mérite.

*Toutes les variétés de représentants désenchantés et apeurés du pseudo-marxisme partent du point de vue que la banqueroute de la direction ne fait que refléter « l'incapacité » du prolétariat à remplir sa mission révolutionnaire. Tous nos adversaires n'expriment pas clairement cette idée, mais tous, ultragauches, centristes, anarchistes, sans parler même des staliniens et des sociaux-démocrates - se déchargent de la responsabilité de la défaite sur le dos du prolétariat. Aucun d'eux n'indique dans quelles conditions précisément le prolétariat s'avérera capable de réaliser la révolution socialiste. (Trotsky, « L'URSS dans la guerre », 25 septembre 1939, Défense du marxisme, p. 114)*

Il n'y aura pas de révolution victorieuse sans lutte préalable contre les directions politiques et syndicales qui trahissent les travailleuses et les travailleurs, une tâche qu'esquivent tant les centristes que les gauchistes.

Camarades antifascistes, de l'OCL, de la CNT, d'AL, il faut s'organiser en un parti révolutionnaire pour en finir avec les trahisons à répétition des chefs syndicaux et détruire un jour l'État.

Camarades de LO, du NPA et de toutes les organisations « trotskystes » qui ont refusé de combattre pour la grève générale, il faut démasquer et affronter toutes les agences de la bourgeoisie au sein de la classe ouvrière.

Pour intervenir au compte de la classe ouvrière mondiale, étudiez Lénine (spécialement après 1914) et Trotsky (surtout à partir de 1917), lisez *Révolution communiste*, discutez avec les militants du Groupe marxiste internationaliste (CoReP) qui combat pour le regroupement des communistes internationalistes.

*Il faut absolument déshonorer complètement et faire chasser des syndicats tous les incorrigibles chefs de l'opportunisme et du social-chauvinisme. Il est impossible de conquérir le pouvoir politique (et il ne faut pas essayer de prendre le pouvoir) aussi longtemps que cette lutte n'a pas été poussée jusqu'à un certain degré.* (Lénine, « La Maladie infantile du communisme », 1920, *OEuvres* t. 31, p. 46-47)

**pour suivre l'actualité**  
**groupemarxiste.info**  
**pour prendre contact avec le GMI**  
**groupe.marxiste.inter@gmail.com**

### **RÉVOLUTION COMMUNISTE**

bimestriel du groupe marxiste internationaliste  
[section française du collectif révolution permanente]

Abonnement 10 euros pour 1 an (5 numéros) à l'ordre de ATRP

Adresse postale

ReSo / AGECA service BP / 177 rue de Charonne / 75011 PARIS

Karl Marx

Salaire, prix  
et profit



Le mouvement  
de 1995 en  
défense des  
retraites



La guerre impérialiste  
et la révolution  
prolétarienne  
mondiale

Manifeste  
du parti  
communiste



Casanova



L'Espagne  
livrée

Lénine  
L'État et la  
révolution



## CAHIERS RÉVOLUTION COMMUNISTE

Chaque brochure : 2 euros auprès des militants  
(sauf CRC9 : 3 euros ) ajouter 1 euro chaque exemplaire par la poste

Chèque à l'ordre de ATRP  
Adresse postale

ReSo / AGECA service BP / 177 rue de Charonne / 75011 PARIS



Tout gouvernement, dans le cadre du capitalisme, est voué à servir le grand capital, même quand il comporte des partis d'origine ouvrière comme le PCF et le PS. Or, la bourgeoisie française est prise à la gorge par la concurrence, en particulier l'apparition de l'impérialisme chinois et l'ascendance de la bourgeoisie allemande dans l'Union européenne. Elle est anxieuse de détricoter tous les acquis sociaux afin de tenter de sauver ses positions et ses profits. Elle s'appuie pour cela sur le chômage de masse, les menaces de fermeture de sites, le nationalisme répandu non seulement par les partis bourgeois mais aussi par les bureaucraties syndicales et les partis sociaux-chauvins. Les gouvernements constitués par Hol-

lande ont obtempéré : interventions militaires, diminution des libertés, renforcement de la police et de l'armée, aggravation de la précarité inhérente au salariat dans le capitalisme. Les rapports entre le capital et le travail ont été infléchis par l'État au détriment des producteurs avec le CICE, l'ANI, la loi dite Macron, la loi dite El Khomri...

Face à celle-ci, la grève générale pouvait unir la jeunesse étudiante et les travailleurs salariés, faire reculer le gouvernement, ouvrir la crise révolutionnaire. Mais les directions syndicales de la CFDT, de l'UNSA, de la CFTC, de la CFE-CGC ont soutenu ouvertement l'opération. Celles de la CGT, de FO, de Solidaires et de la FSU ont reproduit le dispositif d'opposition symbolique qui permet à toutes les attaques de passer depuis un quart de siècle : journées d'action, isolement de la jeunesse, éclatement des grèves site par site, votation citoyenne, diversions sur les péages d'autoroute... Le PdG et le NPA, des SUD et DAL propulsent une diversion supplémentaire, Nuit debout. Face à la répression, les chefs syndicaux cèdent aux évacuations des piquets et des blocages. Ils isolent les cortèges de jeunes et soutiennent les policiers qui réclament plus de moyens pour réprimer. Comme lors de chaque mouvement social, les partis réformistes (PCF, PdG, Ensemble, « frondeurs » du PS) et leurs adjoints centristes (LO, NPA, POID, POI...) ont appuyé les bureaucraties corrompues par la classe dominante. Il faut dire que les organisations pseudo-trotskyistes s'intègrent de plus en plus aux appareils syndicaux de la CGT, de FO, des SUD, de la FSU.

Cette nouvelle défaite fait que, lors des élections que préconisent tant les réformistes, les scores des partis ouvriers traditionnels s'effondrent et que le parti fascisant renforce son impact nauséabond de division des rangs ouvriers et de xénophobie. Pour en sortir, il faut rompre avec la bourgeoisie, renouer avec la lutte des classes, se défendre contre la police, former des organes démocratiques de lutte, imposer un gouvernement des travailleurs basé sur ces derniers, exproprier, avancer vers les États-Unis socialistes d'Europe. Il faut pour cela construire un parti ouvrier révolutionnaire.